

Succession et donation : les femmes plus prévoyantes mais moins équipées

À l'occasion des 60 ans de la loi du 13 juillet 1965 sur l'émancipation financière des femmes, ASAC-FAPES met en lumière, à travers les données de son Observatoire des solidarités intergénérationnelles réalisé avec l'IFOP en mars 2025, la manière dont les femmes françaises abordent la transmission de leur patrimoine. Si elles se montrent plus prévoyantes, elles demeurent néanmoins moins bien équipées et informées pour structurer leur succession.

60 ans après leur émancipation financière, les femmes sont en retrait face aux outils patrimoniaux

Malgré 6 décennies d'émancipation financière, des écarts subsistent dans l'accès aux solutions patrimoniales. L'assurance-vie, pourtant largement plébiscitée comme outil de transmission, est détenue par seulement 47 % des femmes, contre 59 % des hommes. Un écart qui, contrairement aux idées reçues, s'accroît davantage parmi les jeunes générations : avant 35 ans, seules 39 % des femmes possèdent un contrat d'assurance vie, contre 47 % des hommes du même âge.

Même tendance du côté du Plan d'Épargne Retraite (PER), souscrit par 18 % des femmes, contre 24 % des hommes, ou de l'investissement immobilier indirect (SCPI, OPCI, SCI) qui reste également moins représenté chez les femmes (12 % contre 17 %).

L'écart est encore plus marqué pour les placements boursiers (comptes-titres, PEA), détenus par près de 2 fois moins de femmes que d'hommes : 16 % des femmes en possèdent, contre 29 % des hommes, un écart de 13 points qui perdure quelle que soit la tranche d'âge observée. Une différence qui s'explique à la fois par une appétence au risque plus modérée et une perception de ces dispositifs comme complexes ou peu accessibles.

Une volonté affirmée de transmettre

Si plus d'une femme sur 2 déclare ne pas connaître les démarches nécessaires à effectuer pour léguer un héritage (53 % contre 47 % des hommes), elles sont également moins nombreuses que leurs homologues masculins à projeter de pouvoir léguer un héritage à l'avenir (68% contre 73%). Les femmes n'en sont pourtant pas moins engagées dans la préparation de leur succession. Elles sont ainsi 31 % à avoir déjà rédigé ou envisagé de rédiger un testament, un niveau quasi équivalent à celui des hommes (33 %).

Elles se montrent également plus enclines à sortir du cadre traditionnel de la transmission. Plus de 6 femmes sur 10 (61 %) envisagent une donation de leur vivant, soit 5 points de plus que les hommes, un écart qui atteint même 12 points chez les moins de 35 ans (69% contre 57%). Cette volonté d'anticipation repose autant sur des considérations fiscales (28 % souhaitent d'abord limiter les droits de succession) que sur un souci de protection des proches (18% placent cet objectif en tête).

Autre indicateur de cette appropriation progressive des enjeux patrimoniaux : la désignation de vie sur 10 (39%), et près d'une sur deux chez les moins de 35 ans (44%). Une démarche qui répond souvent à la volonté de disposer d'une plus grande liberté dans le choix de la transmission de son patrimoine (39% des principales raisons évoquées) et d'éviter des tensions familiales (25%).

De fortes préoccupations face à la question de la retraite

Cet engagement croissant des femmes en matière de transmission patrimoniale contraste avec une perception plus incertaine de leur propre avenir financier, notamment lorsqu'il s'agit de retraite. Plus encore que les hommes, elles appréhendent cette période de leur vie avec inquiétude : Près de 6 femmes sur 10 en ont une vision négative (dont 14% très négative), contre 4 hommes sur 10.

La raison ? Les femmes se montrent particulièrement sensibles au contexte économique et politique instable, qui brouille les repères et rend le système de retraite difficilement lisible ; une insécurité citée en priorité par 44 % d'entre elles, contre 35 % des hommes. En effet, les réformes à répétition alimentent un sentiment d'incertitude sur leur propre trajectoire (âge légal de départ, niveau de pension, nécessité de constituer soi-même un complément...) et sont citées comme première source de préoccupation par 30 % des femmes, contre 19 % des hommes.

*« Soixante ans après leur émancipation financière, les femmes restent en retrait face aux outils patrimoniaux. Pourtant, la tendance évolue positivement : elles s'engagent plus tôt et avec détermination, souligne **Nathalie Lejeune, Directrice générale de FAPES Diffusion (ASAC-FAPES)**. Confrontées à une certaine inquiétude quant à leur avenir financier, cet engagement prend une autre dimension : celle d'une volonté affirmée de prendre le contrôle de leur stratégie patrimoniale et de renforcer leur autonomie face aux incertitudes économiques et sociales. Cette dynamique d'anticipation met en lumière l'importance de les accompagner efficacement, en leur apportant les clés de lecture et les leviers d'actions adaptés à leurs besoins. »*

***Méthodologie :**

Les Français et la succession, Observatoire des solidarités intergénérationnelles, a été réalisé par IFOP (questionnaire auto-administré en ligne) du 26 mars au 31 mars 2025 auprès d'un échantillon de 1002 personnes, dont 520 femmes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus.

Contact presse :

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo-sachinka.com - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18

À propos d'ASAC-FAPES

L'ASAC-FAPES est un rassemblement d'associations d'épargnants bénévoles en quête de solutions de protection financières adaptées aux besoins de leurs adhérents. Ses contrats d'épargne, d'épargne handicap, de retraite et de prévoyance sont élaborés avec des assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances et MGPS) et qui sont, chaque année, récompensés par la presse économique et financière. Depuis plus de 70 ans, ASAC-FAPES accompagne 100 000 adhérents qui lui confient plus de 4,5 milliards d'€ d'encours.

Les produits sont distribués par le cabinet de courtage Fapes Diffusion, marque appartenant à la Fédération Fapes pour ses associations membres Asac, Audience, Appeir et Tégo, toutes les quatre engagées et animées pour défendre les intérêts de leurs adhérents en s'appuyant sur des valeurs de performance, de prévenance et de solidarité.

www.asac-fapes.fr

À propos de l'Ifop :

Fondé en 1938 par le sociologue Jean Stoetzel, l'Ifop est le pionnier de la méthode des sondages et le premier à déployer en France des enquêtes d'opinion publique. Au fil des ans l'Ifop s'est développé à la fois en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, comme spécialiste de la connaissance des consommateurs et des citoyens, pour devenir un groupe multi-expertises intégrant Sociovision, Occurrence, Deep Opinion et Brain Value. Mû par la conviction que ce sont les gens qui font bouger le monde, et animé par la passion de l'humain, la culture de l'expertise, l'exigence d'objectivité et le sens de l'investigation, le groupe Ifop se donne la mission de se connecter aux gens et, en décryptant leurs attentes, attitudes et comportements, accompagne ses clients de façon globale pour trouver les ressorts leur permettant de créer de la valeur et tracer le chemin d'un futur positif.

<https://www.ifop.com/>